Image not found or type unknown

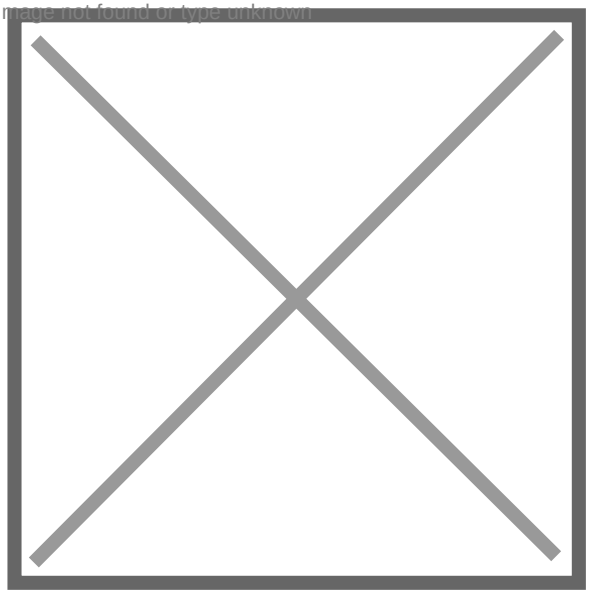

Bloquer une saisie vente de mobilier

Par **choukettedb**, le **15/04/2013** à **11:57**

[fluo]bonjour[/fluo]
j'ai une vente prévue ce vendredi 19 avril. j'avais envoyer un courrier pour prendre un plan d'apurement. le huissier n'a rien reçu. j'ai refait un fax le vendredi 5 avril réexpliquant ma situation et proposant toujours un plan de paiement. malheureusement lundi 8 j'ai reçu les placards et une lettre de celui ci me demandant 300 EUROS pour arrêter la vente. depuis novembre je dois vivre avec moins de cette somme car le patron de mon compagnon ne le payait plus. y a t il un moyen pour repousser la vente car pour fin avril le syndicat de mon compagnon nous a affirmé qu'il allait recevoir ses arriérés de chômage?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **15/04/2013** à **12:03**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **choukettedb**, le **15/04/2013** à **12:14**

bonjour, veuillez m'excuser de mon manque de politesse. ce n'est pourtant pas dans mes habitudes. j'espère qu'il y aura quelqu'un qui pourra m'aider. merci mille fois

Par **amajuris**, le **15/04/2013** à **12:27**

bjr,
si une procédure de saisie vente est en cours contre vous c'est que les procédures amiables ont échoué et que vous avez été condamné par un tribunal et que l'huissier exécute les décisions du tribunal à la demande du créancier.
à ce stade de la procédure, je crains que votre créancier et son huissier ne soient pas enclins à négocier quoique ce soit.
cdt

Par **choukettedb**, le **15/04/2013** à **12:41**

excusez moi mais le huissier a tout a fait le pouvoir de repoussé celle ci. après une décision de justice il y a encore moyen de résoudre le problème mais ici mes demandes on été sans succès et pourtant faites avant les placards. merci beaucoup cordialement

Par **choukettedb**, le **15/04/2013** à **13:12**

svp est ce que le huissier a le droit d'utiliser la notification des meubles d'un autre huissier et qu'arriverrait il si j'enlève le mobilier noté. merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés